

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE MANTES-LA-JOLIE**

**Réunion du 12 juillet 2021**

---

**BUDGET SUPPLEMENTAIRE - ZAC DES BORDS DE SEINE**

**NOTE DE SYNTHESE**

Les prévisions inscrites au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'Assemblée délibérante. Le budget supplémentaire a essentiellement pour objectif de reprendre les résultats budgétaires de l'exercice précédent, constatés au compte administratif.

Le budget supplémentaire est donc le document de liaison entre l'exercice précédent et l'exercice en cours. Il reprend les excédents ou les déficits des exercices antérieurs ainsi que les restes à payer en matière de dépenses et les restes à réaliser en matière de recettes de la section d'investissement.

Les résultats du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine dégagés du compte administratif 2020, voté au Conseil Municipal du 19 avril 2021, ont été affectés temporairement comme suit :

- le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en recettes de fonctionnement pour un montant de 576 486,99 euros.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter définitivement le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 576 486,99 euros.

Aucune dépenses ou recettes supplémentaires ne viennent compléter les crédits votés initialement.

Une maquette détaillée du budget supplémentaire est consultable au bureau des Assemblées.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine.

### **DELIBERATION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.1612-11,

Considérant les crédits inscrits au budget annexe de la ZAC des Bords de Seine 2021 approuvé par délibération du Conseil Municipal du 14 décembre 2020,

Considérant l'adoption du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine par délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2021,

Considérant l'adoption de l'affectation des résultats par délibération du Conseil Municipal du 19 avril 2021,

Le Conseil Municipal,  
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

#### **DECIDE :**

- **d'adopter** le budget supplémentaire 2021 du budget annexe de la ZAC des Bords de Seine.

Le Maire

Raphaël COGNET